Compte-rendu audience maire de Rennes
Sgen-CFDT / Se-UNSA
lundi 22 avril 2013

Le Sgen-CFDT et le SE-UNSA ont été reçus par le maire de Rennes M. Delaveau et son adjointe à l'Éducation Mme Hamon le lundi 22 avril 2013.
Nous avons articulé l'audience sur deux temps: le premier a concerné notre vive critique de la méthode d'élaboration de la nouvelle organisation, le second a porté sur nos demandes et attentes pour la suite de la mise en œuvre. Notre travail syndical a consisté à revendiquer un dialogue digne de ce nom. La première phase de ce dialogue ne nous a pas convenu et le Sgen-CFDT l'avait déclaré lors d'un conseil municipal le 18 mars dernier. Mais nous restons constructifs et exigeants pour obtenir des espaces de discussion et de décision permettant de faire entendre la voix des personnels.

- **Tout en affirmant notre accord avec la réforme des rythmes, nous avons d'abord insisté sur notre déception quant à la méthode de concertation / consultation.**

Le maire a reconnu que le travail mené de janvier à mars n'a été qu'une consultation, certes la plus large possible, mais pas une concertation. Méthode qui a été jugée frustrante par la majorité des partenaires notamment les enseignants.
Il souhaitait avancer le plus rapidement possible sur le cadre envisagé en consultant les partenaires impactés par cette réforme. Par exemple, au sein de sa propre administration territoriale, nombreux sont les agents de la ville de Rennes touchés par le nouvel aménagement des temps scolaires. (700 employés travaillent dans les écoles). Réunir tout le monde autour d'une table semblait impossible à la ville. Maintenant, nous entrons dans la concrétisation des nouveaux temps et la ville souhaite dégager un large temps de concertation avec le corps enseignant et les associations pour qu'ensemble nous nous emparions de ce que la ville juge prioritaire : les sujets éducatifs.

Nous avons exprimé notre réserve sur les possibilités de dialogue. Les enseignants se sont sentis floués dans la première phase de réflexion. L'amertume est grande et pèsera dans l'engagement de chacun à s'engager dans des discussions jugées marginales alors qu'ils se sont pour beaucoup sentis exclus de la phase déterminante de définition des horaires.
Le maire est conscient de cette difficulté et juge qu'un des enjeux de la réforme va être de réussir à mettre tous les partenaires autour d'une table. Il souhaiterait que les ASEM et autres agents exerçant dans les écoles puissent être invités aux conseil d'école.

Le maire explique les choix qu'il a pris :

- *Les enfants ne devaient pas être libérés trop tôt dans l'après-midi pour ne pas accentuer les disparités de prises en charge des enfants. Le présupposé étant qu'ils rentreraient chez eux et ne participeraient pas à des activités éducatrices.* **Nous avons contesté cette analyse qui semble fausse dans la plupart des groupes scolaires rennais. C'est la modestie de l'offre qui doit être revue. Dès que des ateliers sont proposés les enfants les fréquentent. Ceci dans tous les quartiers à l'inverse de la fréquentation du temps de midi qui est diverse. Si la ville avait les moyens de proposer beaucoup plus d'ateliers après la classe, le problème de la prise en charge des élèves ne se poserait pas.**
- *L'allongement de la pause méridienne donne un peu de souplesse pour l'organisation de la restauration qui est très tendue dans certains groupes scolaires. Un quart d'heure supplémentaire permettra aux élèves de manger dans de meilleures conditions.* **Certaines écoles connaissent déjà des problèmes de comportement des élèves sur ce temps de midi ; ce n'est pas en l'allongeant que cela se résoudra.**

Nous avons demandé pourquoi toutes les écoles devaient avoir les mêmes horaires, la ville de Nantes propose déjà des horaires différents selon les écoles ? *Le maire a répondu que la taille de la ville l'exigeait et qu'on ne pouvait pas concevoir 81 horaires différents pour les 81 écoles rennaises.* **Sans aller jusque là, nous avons insisté pour demander que la ville examine avec bienveillance et sans opposition de principe les propositions d'écoles à besoin particulier comme les écoles du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) par exemple.** *Le maire accepterait de mener des expérimentations si le DASEN donne son accord sur le projet et si ce projet est matériellement réalisable.*

■ Le comité de suivi et d'évaluation :

C'est une de nos demandes récurrentes depuis le début des discussions sur l'aménagement des rythmes scolaires.
Comment va t-il être mis en place?
Le comité de suivi et d'évaluation qui va être mis en place permettra de détecter les points d'amélioration.
Il s'adossera au projet éducatif local déjà en place et sera effectif dès la prochaine rentrée. La transformation de celui-ci en PEDT (projet éducatif territorial dont il est question dans le décret rythmes) n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Pour commencer à travailler rapidement, le maire choisit de travailler avec ce qui existe déjà pour être le plus opérationnel le plus vite possible. Les membres du comité de suivi seraient des personnes volontaires et qui s'engageraient à poursuivre leur mission quelques années. Tous les partenaires seraient représentés (enseignants, parents, agents de la ville, les associations volontaires, …). Le groupe devrait être assez restreint pour travailler efficacement.

Nos demandes et propositions:

- **Que ce comité de suivi ne soit pas seulement au niveau communal mais décliné par quartier ou par regroupement d'écoles avec tous les partenaires autour de la table : enseignants, agents de la ville, parents, associations concernées. Ceci afin de recueillir les difficultés rencontrées, les améliorations proposées au plus près de ce qui se passe. A charge pour chaque groupe de faire remonter la synthèse de ces constats.** *Le maire n'est pas opposé à un tel système.*
- **Que le comité de suivi soit attentif aux remontées des conseils d'école qui sont le reflet des discussions au sein des écoles. Nous proposons que dans le calendrier que se fixera le comité de suivi, la dernière réunion de ce groupe dans le cadre de l'année scolaire se fasse après le retour des compte-rendus des derniers conseils d'école.**
- **Établir un comparatif des différentes solutions proposées par les villes qui entrent dans la réforme dès 2013 afin d'échanger sur les choses qui marchent et les choses qui ne marchent pas. Et s'ouvrir à l'éventualité d'autres modes de fonctionnement auxquels la ville de Rennes n'a pas pensé.**
  Le maire est d'accord et le réseau national des adjoints à l'éducation peut tout à fait fournir ces informations.

Les interrogations concrètes

- **Le mercredi midi** :
  Il sera difficile pour certaines familles de venir chercher leurs enfants même ¼ d'heure après l'heure de sortie. L*a ville répond qu'elle n'a pas les moyens d'accueillir les élèves seulement pendant le repas. S'ils restent manger, a priori ils paieront la totalité de l'après-midi. Ce sera un des sujets importants d'observation pour le comité de suivi.*
- **Centre de loisirs du mercredi** : *il en restera 24 ouverts dans les écoles. Le centre Dominique Savio et la Prévalaye ne seront plus ouverts (sauf exception pour des cas particuliers)*
- **Ateliers du soir** :
  Certaines écoles n'utilisent déjà pas toutes les possibilités offertes. La ville espère que cela va changer et que le nombre maximum autorisé dans chaque école sera atteint, il va plus que doubler les possibilités.
- **Articulation APC (aide pédagogique complémentaire) et garderie**. *Elle sera le plus souple possible et ces questions seront réglées dans chaque école.*
- **Les ETAPS** (EducateursTerritoriaux d'Activité Physique et Sportive) : *sur le fond on peut quasiment parler d'un transfert de charge de l'Éducation Nationale vers la commune mais la ville n'y touchera pas pendant les heures scolaires et ouvrira des ateliers complémentaires le midi et le soir pour remplacer les heures effectuées par ces ETAPS le mercredi matin lors des CIC (Centre d'Initiation Sportive) qui seront de fait supprimés.*
- **Pause des ASEM :** la ville pense à la transférer de 11h20 à 11h50 au lieu de 13h20 à 13h50 actuellement. C'est un réel problème pour les enseignants (notamment en PS) qui se trouveraient dépourvus de toute aide pendant un des moments forts d'apprentissage en maternelle. *Le maire*

s'engage à réfléchir à ce problème et à trouver des solutions satisfaisantes pour les uns et les autres.

- **Les écoles privées rennaises** ne travailleront pas le mercredi matin l'année prochaine, comment accueillir les enfants qui fréquentaient les centres de loisirs ? *Seulement 10% (comme dans l'enseignement public) des enfants les fréquentaient, la ville réfléchit à l'ouverture pour eux d'un ou deux centres de loisirs dès le mercredi matin.*
- **Prise en charge de l'organisation des ateliers :** *la ville de Rennes souhaite qu'elle soit prise en charge par les directeurs qui sont les mieux à même de discerner quels sont les élèves qui tireront le meilleur bénéfice des ateliers proposés. Elle continuera à verser une somme forfaitaire par atelier pour l'organisation de cette prise en charge.* **Nous exprimons nos vives inquiétudes quant à l'élaboration de cette coopération entre la ville et les directeurs. Beaucoup n'ont pas digéré ce qu'ils ont pris pour une mise à l'écart lors de la prise de décision de la première phase. Il va être difficile de rétablir cette confiance.**

En conclusion, la ville assure que rien n'est figé et que le dispositif pourra évoluer en fonction de ce qui se passera. Pour le maire l'essentiel était d'être prêt à commencer dès la rentrée 2013, quitte à revoir certaines dispositions prises.
Nous avons d'ores et déjà convenu d'une nouvelle audience début juin.

sgen Cfdt: BRETAGNE BREIZH

SE UNSA